

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE
A/C.1/PV.786
11 novembre 1955
FRANCAIS

Dixième session

PREMIERE COMMISSION

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA SEPT CENT QUATRE-VINGT-SIXIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New-York,
le vendredi 11 novembre 1955, à 15 heures.

Président: Sir Leslie MUNRO (Nouvelle-Zélande)

Question de Corée /Point 19 de l'ordre du jour/ (suite)

Déclaration faite dans la discussion générale sur cette question par:

Sir Pierson Dixon (Royaume-Uni)

NOTE: Le compte rendu analytique, qui est le compte rendu officiel de cette séance, sera publié en texte miméographié sous la cote A/C.1/SR.786. Les délégations pourront y apporter des corrections. Il en sera tenu compte dans la rédaction définitive, qui paraîtra en volume imprimé.

QUESTION DE COREE [Point 19 de l'ordre du jour] (suite)

- a) RAPPORT DE LA COMMISSION DES NATIONS UNIES POUR L'UNIFICATION ET LE RELEVEMENT DE LA COREE
- c) PROBLEME DES ANCIENS PRISONNIERS DE LA GUERRE DE COREE.

Sir Pierson DIXON (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Cette année encore, nous avons entamé la discussion de la question de Corée. Les aspects du problème sont, à mon avis, bien connus de chacun et il est inutile d'y insister. Les membres de cette Commission reconnaîtront, j'en suis convaincu, qu'un débat ne serait d'aucune utilité.

Je voudrais, pour commencer, faire quelques remarques au sujet du point c) "Problème des anciens prisonniers de la guerre de Corée", de la question de Corée, et vous parler des prisonniers dont l'avenir n'est pas encore réglé. Je suis certain que les membres de notre Commission se rendent parfaitement compte que ce problème, dont la solution est depuis si longtemps en suspens, devrait être résolu rapidement et à l'amiable. C'est donc avec satisfaction que nous avons entendu le représentant du Brésil, dans le discours qu'il a fait au cours du débat général au commencement de l'Assemblée, nous déclarer que son pays était prêt à accueillir les prisonniers, actuellement sous la garde de l'Inde, qui exprimeraient le désir de venir se fixer au Brésil. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer la reconnaissance de mon gouvernement devant l'offre généreuse du Brésil qui contribuera ainsi valablement au règlement définitif du problème. Je voudrais également rendre hommage au Gouvernement de l'Inde pour le rôle qu'il a joué dans cette question. Personne n'a oublié que, jusqu'à ce jour, c'est le Gouvernement de l'Inde qui a porté le fardeau principal dans ce domaine. Ses efforts au sein de la Commission neutre de rapatriement et la garde des prisonniers de la guerre de Corée qu'il a bien voulu assurer méritent les félicitations des Nations Unies. La conduite des forces indiennes en Corée dans l'accomplissement d'une tâche laborieuse et délicate mérite à juste titre notre admiration et ne fait que confirmer la haute réputation de l'armée indienne.

J'en viens maintenant aux aspects plus généraux de la question coréenne. Tout d'abord, puis-je dire que ma délégation partage la déception générale en constatant que nous ne semblons pas près d'atteindre les objectifs des Nations Unies en Corée. Je voudrais expliquer pourquoi, de l'avis du Gouvernement britannique, le progrès n'a pas été possible.

Sir Pierson Dixon (Royaume-Uni)

Avant de le faire cependant, je ferai remarquer que nous pouvons nous féliciter d'une chose tout au moins, du fait que l'on ne se bat plus en Corée. Nous ne saurions cependant nous montrer satisfaits tant que la Corée reste divisée. Néanmoins, conformément au paragraphe 62 de l'Accord d'armistice - et je cite - "les articles et les paragraphes de la présente Convention d'armistice resteront en vigueur jusqu'à ce qu'ils soient expressément remplacés, soit par des amendements et des additions acceptés d'un commun accord, soit par des dispositions spéciales faisant l'objet d'un accord approprié en vue d'un règlement pacifique conclu entre les deux Parties sur le plan politique".

Je sais que tous les membres de cette Commission seront d'accord pour reconnaître que la reprise des hostilités serait désastreuse. Il est donc d'une importance capitale de maintenir en vigueur l'armistice.

Je suis au regret, cependant, de dire que la mise en oeuvre de l'armistice est loin d'avoir été satisfaisante. Le représentant des Etats-Unis a déjà indiqué la mesure dans laquelle les communistes ont été à même de mettre des obstacles au fonctionnement de la Commission neutre de contrôle en Corée du Nord. Le Gouvernement de Sa Majesté a des preuves similaires de ces manoeuvres, preuves qui montrent clairement que l'objectif de ces manoeuvres était de renforcer la position des communistes au désavantage du Commandement unifié des Nations Unies.

Lors du débat d'hier, certains orateurs ont cherché à nous convaincre que le problème que nous étudions n'était pas autre chose qu'un "différend" entre la Corée du Nord et la Corée du Sud et que si l'on permettait à ces deux parties de négocier de concert, tous les autres problèmes seraient résolus.

Ceci est loin de donner une image exacte de la situation réelle. Les Nations Unies ne s'intéressent pas à la question coréenne parce que les parties ne peuvent pas se mettre d'accord. Les Nations Unies sont elles-mêmes vitalemment et intimement mêlées à cette affaire et elles doivent conserver les responsabilités qu'elles ont assumées lorsque, pour répondre à l'appel de la République de Corée, elles sont venues à son secours et, après une lutte coûteuse, ont victorieusement repoussé l'agresseur.

Je n'aime pas me pencher sur le passé simplement pour le plaisir de faire revivre ce passé. Je préfère me tourner vers l'avenir. Mais le passé doit servir inévitablement de base aux perspectives d'avenir. Il serait mauvais et même dangereux de laisser déformer la perspective historique dans laquelle s'inscrit cette question.

Au cours du débat devant cette Commission l'an dernier, M. Nutting a exposé l'attitude du Gouvernement de Sa Majesté à l'égard du problème coréen et a défini les conditions dans lesquelles il serait possible de créer une Corée pacifique, unie et indépendante. Les débats qui ont suivi ont prouvé que les buts ainsi définis avaient l'approbation d'un grand nombre.

M. Nutting a souligné que deux principes étaient en jeu. Le premier, c'est la question de l'autorité des Nations Unies et le second celle des élections libres dans toute la Corée.

L'année dernière, la délégation soviétique et ceux qui appuient son point de vue ont soutenu que les Nations Unies n'avaient pas le droit d'agir dans la question coréenne parce qu'elles étaient des belligérantes dans le conflit. Ainsi que l'a déclaré Sir Anthony Eden à Genève au cours de l'été 1954, et M. Nutting devant cette Commission en décembre dernier, mon Gouvernement est fermement convaincu que l'autorité des Nations Unies pour agir en Corée demeure intacte.

Le 11 juillet 1954, Sir Anthony Eden disait : "Nous ne serons jamais d'accord sur le fait qu'en prenant les armes pour remplir leurs obligations et résister à l'agression, les Nations Unies ont perdu les droits et les fonctions qui s'attachent à leur titre d'organisation internationale suprême. Nous croyons au contraire qu'elles ont renforcé leur autorité".

Va-t-on soutenir que parce que quinze mois se sont écoulés depuis cette époque, cette façon de voir est morte, morte et enterrée ? Va-t-on soutenir qu'en raison de l'esprit de Genève les Nations Unies ont abandonné leurs droits et leurs fonctions ?

C'est là, je le souligne, une question de principe et les principes sont immuables. Le passage du temps ne les fait pas s'effacer. Le passage du temps ne fait que faciliter l'évolution des méthodes. Nous espérons tous que le passage du temps aidera à l'évolution favorable des méthodes employées par les autorités nord-coréennes et ceux qui les soutiennent.

J'en viens maintenant à la seconde question de principe, la question des élections libres dans toute la Corée. Les déclarations faites l'année dernière au cours du débat devant la Première Commission indiquaient qu'il existait une similitude très grande de vues sur la nécessité d'élections libres. Malheureusement, le débat a également démontré que toutes les délégations n'étaient pas d'accord sur le sens exact des mots "élections libres" non plus d'ailleurs que sur la question de savoir comment les élections devraient être internationalement contrôlées.

Essayant de trouver un compromis avec les Puissances communistes, nous avons suggéré que les membres de la commission internationale de contrôle pourraient, si cela était nécessaire, être choisis parmi les nations qui n'avaient pas pris part à la guerre de Corée. Mais nous avons insisté - et nous n'avons pas l'intention de revenir sur ce que nous avons dit alors sur ce point - que la Commission de contrôle devrait être réellement impartiale, composée de telle manière qu'elle pourrait prendre des décisions efficaces et avoir l'autorité nécessaire pour mettre en oeuvre ses décisions.

Cependant, le plan proposé par la délégation soviétique et ceux qui partageaient son opinion, prévoyait une forme de contrôle qui n'aurait servi qu'à paralyser tout plan tendant à la tenue d'élections libres. L'Union soviétique et ceux qui l'appuyaient proposaient - et en l'absence d'une déclaration contraire je suppose qu'ils le proposent encore - la création d'une commission entièrement coréenne dans laquelle le Nord et le Sud seraient également représentés et qui ne pourrait fonctionner que par accord entre les deux parties. Au-dessus de cette commission, il devait y avoir une commission

de contrôle neutre dans laquelle pays communistes et non communistes seraient également représentés et qui, elle aussi, fonctionnerait seulement par accord entre les deux parties.

C'était là, en pratique, une proposition tendant à soumettre le fonctionnement des organismes envisagés, au veto. Nous avons une certaine expérience de la façon dont travaillent, ou plutôt dont ne travaillent pas, des organismes ainsi constitués. Tant que cette position sera celle de la délégation soviétique, il paraîtra futile de pousser plus loin l'examen de ce problème. Nous sommes toujours prêts, je dirai même que nous sommes extrêmement désireux de parler, mais en l'absence d'une base commune de discussion entre nous, le débat ne pourrait être qu'académique.

Comme je l'ai dit au début de mon intervention, nous ne pouvons nous estimer satisfaits. Nous ne pouvons nous contenter du fait que les hostilités ont cessé. La Corée ne peut pas rester éternellement divisée et nous ne devons pas relâcher nos efforts pour arriver à une solution pacifique du problème. Cette question doit demeurer devant les Nations Unies et l'autorité de cette Organisation doit être maintenue.

Mais si nous voulons être réalistes - et nous devons l'être dans une organisation aussi importante - nous devons reconnaître que dans les conditions actuelles les perspectives de progrès sont faibles. J'ai la conviction cependant qu'avec le temps, de la bonne foi et un esprit de conciliation, nous pourrions atteindre les buts des Nations Unies, de telle sorte qu'en fin de compte le pays dans lequel notre Organisation a, pour la première fois, prouvé sa volonté de résister à l'agression, pourra être uni dans la paix, et devenir un Etat vraiment démocratique et indépendant.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je n'ai pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Comme personne ne désire prendre la parole cet après-midi, la prochaine séance aura lieu lundi matin à 10 heures 30.

La séance est levée à 15 h. 30.